



Ouagadougou, le 29 JUL 2024

N°2024

0039

MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants admis au **Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)** pour des études de cycle **master** au titre de l'année **académique 2024-2025**, qu'ils peuvent soumettre leur dossier de demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de **cinq (05)**.

2. École concernée

Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) de Dakar au Sénégal.

3. Conditions de candidature

Tout étudiant remplissant cumulativement les conditions suivantes peut déposer sa candidature :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire d'une licence avec au moins la mention « **assez bien** » ($M \geq 12/20$) ;
- **ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2024 ;**
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé ;**
- être admis dans l'École ci-dessus indiquée.

4. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso : www.campusfaso.bf**) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;

- l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'attestation ou du diplôme de la licence ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des six (06) semestres de la licence.
- une attestation d'inscription ou une lettre d'admission en **première année de master** au titre de l'**année académique 2024-2025**, délivrée par la direction du Centre Africain d'Etudes supérieures en Gestion (CESAG).

5. Conditions de l'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne de tous les semestres du cycle.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- Tout dossier comprenant la copie scannée de l'**original** ou la copie scannée d'une **photocopie non légalisée** en lieu et place de la copie scannée de la photocopie légalisée exigée par le communiqué **ne sera pas examiné**.
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraîne systématiquement la déchéance de la bourse.**
- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.**
- **Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso, les filières et les lieux de formation retenus des bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités.**
- **L'obtention d'une inscription n'entraîne pas l'octroi systématique de la bourse nationale.**
- **Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.**
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

6. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Tout dossier de candidature doit être déposé en ligne, dans la période allant du **lundi 19 août 2024** au **samedi 31 août 2024 jusqu'à 23 heures 59 minutes** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

7. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

8. Complément du dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour la bourse d'études de cycle master au CESAG devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus) ;
- deux (02) photos d'identité (inscrire au verso ses nom et prénom (s)) ;
- un curriculum vitae daté et signé.

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**



Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques